



# LE CHARIVARI CANADIEN.

JOURNAL POUR RIRE.

**LE CHARIVARI CANADIEN,**  
Paraitra le vendredi de chaque semaine.

## PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,  
Un an, ..... \$ 2.00  
Six mois, ..... 1.00  
Chaque numéro..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance.  
Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

**A. GUERARD, Imprimeur,**  
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

**QUEBEC.**

**VENDREDI, 9 OCTOBRE 1868.**

L'oeuvre des ciseaux de Bernardin Plagiaire.

## LA CONFEDERATION.

*Ninum ne crede coloris :*  
*Il ne faut jamais juger le bois par l'écorce.*

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE  
IMPOSEE.

[ Suite. ]

## Les Sénateurs.

Par la 33<sup>ème</sup> clause de l'acte d'union fédérale, des provinces de l'Amérique Britannique, il est déclaré que chacun des vingt quatre sénateurs de la province de Québec (Bas-Canada) sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada énumérés dans la cédule annexée au chapitre premier des Statuts Refondus du Canada.

De plus, chaque Sénateur devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans collège électoral dont la représentation lui est assignée. La proclamation nommant les Sénateurs, ne dit pas pour quels collèges électoraux les Sénateurs de la province de Québec sont nommés.

On ne se hâte pas de répartir les divisions électORALES entre ceux que la Reine a choisis, parcequ'on redoute l'effet de cette distribution sur les électeurs Canadiens.

En attendant que cette distribution fasse tout-à-fait ressortir la partialité anti-Canadienne-française et anti-Catholique qui a inspiré les suggestions de M. Cartier, d'après lesquelles Sa Majesté a nommé Sénateurs de la province de Québec, le lecteur vaudra bien faire attention aux chiffres suivants :

La population du Bas-Canada est de 1,111,566 âmes.  
Canadiens français.....847,320;  
Toutes autres origines.....264,266;

Total.....1,111,566;  
Catholiques.....943,253;  
Toutes autres croyances.....168,313

Total.....1,111,566

La province de Québec ayant 24 Sénateurs, chaque arrondissement possédant une population de 46,315 âmes a droit à un Sénateur.

Des 24 divisions électORALES, qui étaient représentées par un conseiller législatif élu, 3 seulement pouvaient prétendre à être représentées par des anglo-saxons : c'était Bedford, (A. B. Foster, C. E.) Victoria (Thos. Ryan, C. L.) et Wellington (J. S. Samborn, J. L.) — Deux seulement pouvaient prétendre à être représentées par des protestants : c'était Bédard et Wellington.

En supposant que tous les habitants, non canadiens-français du Bas-Canada, seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leur origine, ils auraient droit à un peu moins de 6 sénateurs, et ils en ont 8, savoir : M.M. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Wilton, Samborn, Ferrier et Ryan.

En supposant que tous les habitants du Bas-Canada, qui ne sont pas catholiques, seraient agglomérés de manière à être représentés par des hommes de leurs croyances, ils auraient droit à un peu moins de 4 sénateurs, et il a été nommé 6 sénateurs protestants, savoir : M.M. Leslie, Foster, Price, Hamilton, Samborn, Ferrier. Les Catholiques sont ils mieux traités ailleurs ?

La population du Haut-Canada était au dernier recensement de 1,396,091 âmes dont 258,141 Catholiques, c'est-à-dire un sixième.

Les protestants du Bas-Canada, qui sont du nombre de 168,313, seulement, ont 6 sénateurs sur les 24 nommés. Les catholiques du Haut-Canada, qui sont au nombre de 258,141, n'en ont pas un seul sur les 24 nommés !!

Le chiffre total de la population du Nouveau-Brunswick est de 252,047, dont 85,238 (c'est-à-dire un tiers) sont catholiques et n'ont pas un seul sénateur de leur croyance sur les 12 nommés !

La population totale de la Nouvelle-Ecosse est de 330,857, dont 86,281 (c'est-à-dire plus d'un quart) sont catholiques et n'ont qu'un seul sénateur sur les 12 nommés. Si Messieurs Cartier, Langevin, Chapais et Belleau ne pouvaient pas influencer sur les recommandations faites à la Reine par les ministres du Haut-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, ils étaient tout-puissants pour le choix des sénateurs de la province de Québec et l'on vient de voir dans quelle direction ils ont jeté leur influence, leur omnipotence.

Le Conseil Législatif a vu que tout ce qui vient d'être dit du Sénat à vie, s'applique avec autant de force au Conseil Législatif à vie.

Tout le monde s'accordait sur l'opportunité d'avoir une seconde chambre fédérale, mais constituée sur une base différente de celle que l'on a donnée aux Communes. L'opinion unanime, nous n'en avons aucun doute, aurait voulu un sénat électif.

Quand au Conseil Législatif, pour la conduite des affaires locales, c'est un rouage parfaitement inutile, dans la sphère